

Y-A-T-IL UN LIEN ENTRE LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE ET MA FERME LAITIÈRE?

Le CETA (UE – Canada) en phase de ratification et le TAFTA (UE - Etats-Unis) en cours de négociation font peser de sérieuses menaces sur les élevages européens. Les distorsions de concurrence du fait des modes de production, des modes d'organisation de la filière et des définitions de sécurité sanitaire sont de très grande ampleur dans le secteur de l'élevage entre les Etats-Unis et l'Union Européenne.

Le secteur laitier ne fait pas exception avec de nombreux risques :



- **affaiblissement des préférences collectives** : traçabilité de la chaîne alimentaire, restrictions sur les OGM, non-utilisation des farines animales, des hormones de croissance, de la somatotropine bovine (STB ou HCB), des antibiotiques non thérapeutiques.
- **conséquences sur le climat** : accroissement des échanges mondiaux et intensification de la production animale sont identifiés comme les deux principales causes d'émission de gaz à effet de serre par l'activité d'élevage.
- **Compétitivité vue sous un angle restreint aux conséquences connues**: industrialisation des fermes (ferme des 1000 vaches), concentration géographique par spécialisation, chômage, désertification rurale, dégradation des territoires ruraux, atteintes à l'environnement...
- **Acceptation de produits issus du système de sécurité sanitaire américain** :
 - ⌚ Pas d'obligation de comptage des cellules somatiques dans le lait
 - ⌚ Pas de traçabilité de la chaîne alimentaire comme en UE => sécurité du produit fini assurée aux USA avant tout par les méthodes de décontamination chimique des carcasses. Dans cette optique, la production de lait cru est impossible aux Etats-Unis.

🕒 Traçabilité individuelle des animaux optionnelle et très peu répandue

- **Risque d'harmonisation des normes sanitaires sur un modèle hygiéniste insoutenable** pour des filières produisant de petits volumes.

Le lait cru deviendrait la victime emblématique de ces accords, tout comme l'agriculture paysanne. L'agence européenne de sécurité des aliments EFSA a d'ailleurs sorti récemment un rapport critique vis-à-vis du lait cru : est-ce pour préparer le terrain ?

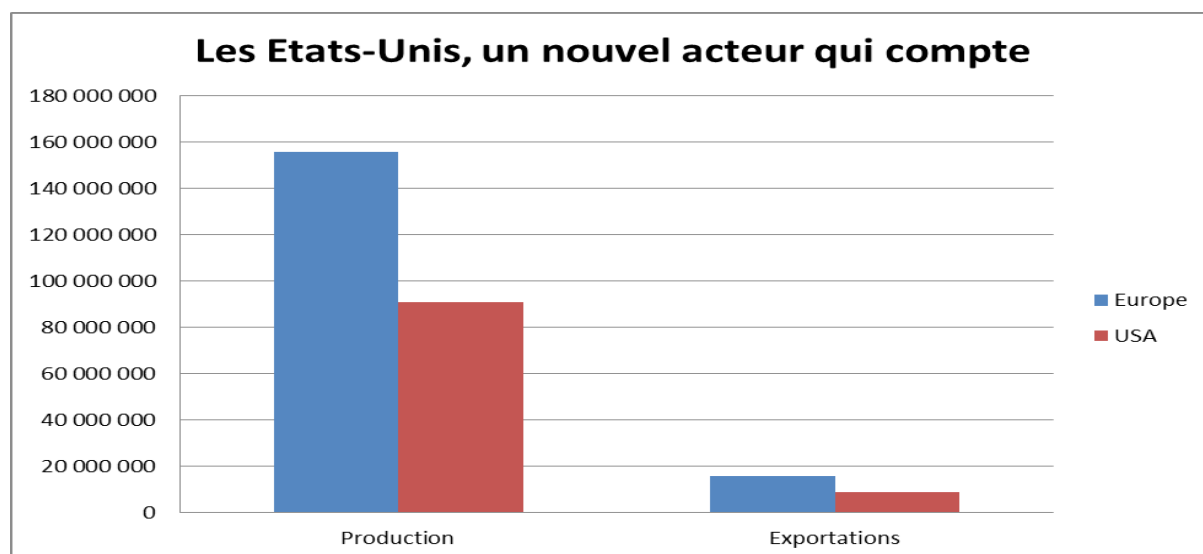
L'affaiblissement des productions différenciées et de petits volumes (principalement fromages de lait de chèvre et de lait de brebis), basés sur le lien au terroir serait une perte incommensurable de richesse patrimoniale et de valeur ajoutée pour des territoires ruraux européens, le plus souvent défavorisés. En outre, l'ensemble de ces effets négatif, en particulier sur le climat et le bien-être animal, porteront atteinte à l'image de la filière, alimenteront les discours anti-viande et anti-lait et a fortiori impacteront la consommation de viande et de lait.

Quel éleveur européen peut s'y retrouver dans ces accords de libre-échange ???

LE MIRAGE LAITIER : STRATÉGIE POUR DIVISER LES ÉLEVEURS

L'UE est soi-disant très offensive pour développer sa production laitière et exporter ses produits vers le Canada, les USA ainsi que le Mercosur. Par contre, la filière viande européenne est fragile et court de grands risques. Le Canada, les USA et le Mercosur sont très offensifs pour exporter leurs viandes en UE. Serait-on en train de troquer notre lait contre leur viande, au nom du libre-échange ?

Idée reçue : La levée d'une partie des contraintes et la mise à zéro des droits de douane permettraient aux entreprises françaises d'exporter des produits de qualité vers un pays qui ne fabrique que des ingrédients standards (lait en poudre, beurre) et des fromages extrêmement basiques. Les coûts de production étant sensiblement les mêmes depuis 2007 de part et d'autre de l'Atlantique, seule la parité euro-dollar pourrait être pénalisante pour l'UE.



Regardons de plus près **ces supposés intérêts offensifs de la filière laitière** :

DIVERGENCES DE VUE SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

En effet, commençons par aborder la question du blocage états-unien sur les indications géographiques. Les pays d'Amérique du Nord ne reconnaissent pas les indications géographiques. Seule la marque privée dont l'entreprise est propriétaire est reconnue et protégée. En Europe, l'IG est fondée sur une propriété publique, l'Etat étant « nu-proprétaire » et les ayant droit – les acteurs d'une filière dont les éleveurs – n'en sont que les usufruitiers.

Le Conseil américain de l'exportation des produits laitiers (USDEC) a fait savoir, le 16 juillet 2014, qu'il s'oppose fortement à l'approche exagérée de l'UE qui restreint sur son territoire et les pays tiers, l'usage de dénominations génériques, communes, sous prétexte que ces produits ne peuvent que venir de régions spécifiques de l'Europe. Selon l'USDEC, seule la protection de « produits avec une référence géographique spécifique incluse dans leur nom » est « raisonnable », par exemple « Gouda Hollande » ou « Comté de Franche-Comté ». L'UE accepterait alors de son côté un « Wisconsin Reblochon » ou un « Michigan Cheddar ».

Or, le second poste excédentaire de l'UE sur les USA porte sur les produits laitiers (589 M€ en moyenne de 2007 à 2012, dont 676 M€ en 2012), **uniquement grâce aux fromages car l'UE est déficitaire en laits concentrés et beurre**. Pourtant, les droits de douanes de l'UE sur les produits laitiers sont aujourd'hui bien supérieurs à ceux des USA !

Alors qu'on sait que l'intérêt offensif porte en grande partie sur les fromages à forte valeur ajoutée, cela montre l'incertitude qui pèse sur la possibilité d'exporter ces fromages, sans concurrence interne aux USA. Les fromages sous signe de qualité européen se retrouveront en concurrence avec des marques ou des produits génériques concurrents, portant le même nom mais ni les mêmes conditions de production, ni le même lait parfois (lait de vache pour des imitations de feta par exemple), tout cela pour un volume potentiellement exporté de faible ampleur.

UNE AUGMENTATION DE LA CONCURRENCE SUR LES PRODUITS INDUSTRIELS À CRAINDRE

Alors que les discours dominants claironnent sur les intérêts offensifs de l'UE dans le secteur laitier, rien ne dit que la concurrence des produits industriels américains ne déstabilise pas périodiquement le marché intérieur européen, surtout quand on observe les évolutions récentes du Farm Bill et des exportations américaines. Les Etats-Unis exportent ainsi plus de produits laitiers, y compris de fromages, en Chine que l'Union Européenne.

UNE POLITIQUE LAITIÈRE AMÉRICAINE DÉSORMAIS BEAUCOUP PLUS PROTECTRICE QUE LA POLITIQUE LAITIÈRE EUROPÉENNE

La politique laitière outre-Atlantique est la preuve que les Etats-Unis sont très ambitieux concernant leurs exportations de produits laitiers. La production laitière des USA a augmenté de 22 % en 10 ans. Les volumes exportés, eux, sont passés de 2 % à 17 % de la production du pays.

Leur compétitivité est assurée par des outils de politique publiques mis à disposition des éleveurs américains alors que la politique laitière européenne est définitivement démantelée avec la fin des quotas en mars 2015. Les éleveurs bénéficient d'un **nouveau programme de garantie de la marge des producteurs**, ainsi que d'un dispositif d'achat public sur le marché des produits laitiers, tandis que les mécanismes de mutualisation et de fixation mensuelle des prix payés aux éleveurs sont conservés.

La politique américaine fournit **un important incitant à la production même en période de prix bas**, du fait de systèmes assurantiels contre notamment la volatilité des prix mondiaux et de l'alimentation animale. L'augmentation de l'intensité concurrentielle sur le marché mondial des produits laitiers accentuera la volatilité des cours européens, surtout en l'absence de filet de sécurité suite au démantèlement du système de régulation européen.

UNE TRÈS HYPOTHÉTIQUE SUPPRESSION DES BARRIÈRES AMÉRICAINES NON TARIFAIRES

L'une des principales conditions à remplir pour qu'une éventuelle réduction tarifaire entraîne une hausse des exportations européennes est **la suppression des barrières américaines non tarifaires**, qui créent à l'heure actuelle des obstacles de taille pour les produits européens. Les importations de lait pasteurisé et de produits laitiers en "catégorie A" (crèmes, yaourts...) se heurtent à des obstacles administratifs.

La réglementation des USA sur ces produits est très contraignante avec des obligations de moyens et nécessite une certification permanente par des agents de la FDA (Food and Drug Administration), les Etats fédérés USA ou un organisme certificateur agréé. Le coût est très élevé pour les opérateurs. Dans la pratique, les possibilités sont donc très limitées pour les exportateurs européens. Seuls 5 établissements étrangers, dont un seul UE (Mueller en Allemagne) disposent aujourd'hui de cet agrément produits laitiers grade A. Ces normes, pour certaines bien fondées, ont souvent comme objectif premier d'empêcher les importations et sont régies par des logiques commerciales et non pas par une logique de protection du consommateur, de l'environnement ou de l'emploi : sur-classification d'une maladie animale, mesures sanitaires inadaptées, exclusion de la production/transformation/commercialisation hors circuit certifié...

On peut ainsi **douter de l'entière efficacité des négociations sur ce point des barrières non tarifaires** (à moins de concessions européennes sur les barrières non tarifaires dans l'autre sens : farines animales, hormones, OGM...). Cela rend très incertain une hausse importante des exportations européennes de produits laitiers de grade A et encore plus hasardeux la possibilité d'exporter des fromages au lait cru, au

regard des normes exigées par les USA (embargo actuel sur les pâtes molles au lait cru : Camembert, brie, vacherin...).

INTÉRÊTS POUR LES INDUSTRIELS LAITIERS : PEUT-ÊTRE ? POUR LES ÉLEVEURS : SÛREMENT PAS !!!

Au vu de ces éléments, on peut dès lors fortement douter des gains engendrés pour la filière laitière européenne, si ce n'est la tentation pour les entreprises laitières européennes d'implanter directement des chaînes de production aux USA plutôt que d'exporter des produits laitiers à partir de l'Union Européenne. Cela aurait comme avantage d'éviter tous les obstacles administratifs dus aux barrières non tarifaires, qui sont de surcroît différentes d'un état à un autre au sein des Etats-Unis. Cela leur permettrait aussi de mettre en concurrence encore plus frontale les éleveurs nord-américains avec les éleveurs européens sur le marché laitier mondial.

Enfin, n'oublions pas qu'en tant qu'éleveurs laitiers, nous sommes aussi producteurs de viande bovine. Nous serons aussi impactés par le désastre économique de la filière viande bovine en cas d'ouverture, même modérée aux importations nord-américaines.

Un contingent de 200 000 tonnes de viande bovine engendrerait ainsi, selon des études de l'Institut de l'Elevage et d'Interbev, une perte de revenu de 40 à 50 % des éleveurs bovin viande en France.

Eleveurs laitiers, opposons-nous à cet accord de libre-échange, avec l'ensemble des paysans européens et citoyens !